DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1963 :
Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Saint-Pierre (2ème procédure) - Autorisation de signature des marchés

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740254-20250620-40-1963-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1963 : Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Saint-Pierre (2ème procédure) - Autorisation de signature des marchés.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que suite à l'infructuosité de plusieurs lots lors de la première procédure, une nouvelle consultation a été lancée pour la fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 05 novembre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au mercredi 11 décembre 2024 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de SOIXANTE (60) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance de chaque accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme indiqué plus bas.

Le vendredi 30 mai 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur technique – coefficient 60 / valeur économique – coefficient 40), les offres suivantes :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montant en valeur annuelle (€ HT)		Attributaires des marchés
		Minimum	Maximum	
32	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES CONGELÉES- À BASE DE VIANDES DE BOEUF - PÂTES FARCIES AU BOEUF	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
34	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES CONGELÉES – QUENELLES DE VOLAILLE	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
37	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES CONGELEES - À BASE DE POISSONS - QUENELLES DE POISSONS	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
38	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES CONGELEES - À BASE DE POISSONS - SURIMI	Sans	20 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité car il n'a été reçu qu'une offre irrégulière
39	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES CONGELÉES- PRODUITS VÉGÉTARIENS - PÂTES FARCIES AU FROMAGE	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
41	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES CONGELÉES - GALETTES DE BLÉ	Sans	5 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
45	PRÉPARATIONS ÉLABORÉES COMPOSITES RÉFRIGÉRÉES - PÂTES FRAÎCHES	Sans	100 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature remise
54	VIANDES DE PORC FRAÎCHES	Sans	170 000 €	SICA VIANDES PAYS

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1963-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

56	CHARCUTERIES DE PORC (SALAISONS, CHARCUTERIES CRUES, CUITES) - SAUCISSES FRAÎCHES 60G	Sans	60 000 €	SICA VIANDES PAYS
57	CHARCUTERIES DE PORC (SALAISONS, CHARCUTERIES CRUES, CUITES) - SAUCISSES FUMÉES 100G	Sans	60 000 €	SALAISONS DE BOURBON
62	CHARCUTERIES DE PORC (SALAISONS, CHARCUTERIES CRUES, CUITES) - CHORIZO	Sans	10 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité car il n'a été reçu qu'une offre irrégulière
72	CONDIMENTS PRÉPARÉS ET RÉFRIGÉRÉS : PULPE D'AIL	Sans	30 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
78	FRUITS, LÉGUMES ET SALADES PRÉPARÉS ET RÉFRIGÉRÉS DITS DE 5ème GAMME (LIVRAISON SUR RESTAURANTS SCOLAIRES ET SITES DE PRODUCTION)	Sans	300 000 €	SAS TROPILEGUMES
81	FRUITS, LÉGUMES ET SALADES PRÉPARÉS ET RÉFRIGÉRÉS DITS DE 4ème GAMME : FRUITS EN BARQUETTE	Sans	400 000 €	BIO AND CO RUN TRANSFORM'
95	EXTRAIT DE VIN DESHYDRATÉ	Sans	10 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
97	CRÈMERIE FORMAT PROFESSIONNEL	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
99	BEURRE – FORMAT PROFESSIONNEL	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
101	FROMAGES AFFINÉS, FROMAGES FRAIS, YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS FRAIS - FROMAGES PORTIONS INDIVIDUELLES	Sans	200 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
102	FROMAGES AFFINÉS, FROMAGES FRAIS, YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS FRAIS - FROMAGES DÉCOUPÉS	Sans	200 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
113	PAINS, PATISSERIES ET VIENNOISERIES FRAIS OU RÉFRIGÉRÉS - PATISSERIES FRAICHES INDIVIDUELLES (LIVRAISON SUR RESTAURANTS SCOLAIRES ET SITES DE PRODUCTION)	Sans	100 000 €	SASU LJL INDUSTRIE
115	CONFITURES	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
117	COMPOTES DE FRUITS	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
120	CONSERVES DE FRUITS APPERTISÉES	Sans	40 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
121	CONSERVES DE FRUITS APPERTISÉS INDIVIDUELLES	Sans	60 000 €	SCD DISTRIBUTION
125	PRODUITS DE LA CHOCOLATERIE ET CONFISERIES (COMPREND LE CACAO EN POUDRE, LES PRÉPARATIONS POUR PETIT-DÉJEUNER, LES FRUITS CONFITS, LES MARRONS GLACÉS) - CHOCOLATS DE FÊTES	Sans	30 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
126	PRODUITS DE LA CHOCOLATERIE ET CONFISERIES (COMPREND LE CACAO EN POUDRE, LES PRÉPARATIONS POUR PETIT-DÉJEUNER, LES FRUITS CONFITS, LES MARRONS GLACÉS)	Sans	30 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1963-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

127	FRUITS À COQUE (AMANDES, CACAHUETES...)	Sans	10 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
129	BISCOTTES	Sans	10 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
130	PRODUITS CÉRÉALIERS	Sans	40 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
131	BISCUITS, PÂTISSERIES DE CONSERVATION	Sans	80 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
134	CONSERVES APPERTISÉES : FLAGEOLETS	Sans	80 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
135	CONSERVES DE LÉGUMES APPERTISÉES	Sans	150 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
140	CONSERVES DE LÉGUMES APPERTISÉS : TOMATES CONCENTREES	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
142	CONSERVES DE PLATS CUISINÉS APPERTISÉES : RAVIOLIS AU FROMAGE	Sans	80 000 €	SCD DISTRIBUTION
143	CONSERVES DE PLATS CUISINÉS APPERTISÉES : RAVIOLIS AUX LÉGUMES	Sans	80 000 €	SCD DISTRIBUTION
144	CONSERVES DE PLATS CUISINÉS APPERTISÉES : RAVIOLIS A LA VOLAILLE	Sans	80 000 €	SCD DISTRIBUTION
146	CONSERVES APPERTISÉES DE VIANDES, POISSONS, LEGUMES ET FROMAGES : COUPELLES INDIVIDUELLES	Sans	40 000 €	SCD DISTRIBUTION
147	CONSERVES APPERTISÉES DE PÂTES, VIANDES, POISSONS, LÉGUMES : SALADIÈRES EN COUPELLES INDIVIDUELLES	Sans	100 000 €	SCD DISTRIBUTION
149	LÉGUMES SECS : QUINOA BLANC	Sans	80 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
152	SEMOULE DE BLÉ : BOULGOUR	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
153	SEMOULE DE BLÉ : BLÉ TENDRE	Sans	20 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
155	FARINE, FÉCULE, CHAPELURE	Sans	50 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
156	LIANT, ARÔME ALIMENTAIRE, FOND DE SAUCE	Sans	180 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature remise
157	FLOCONS POMME DE TERRE ET PURÉE COMPLÈTE	Sans	80 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
159	LEGUMES SECS : LENTILLES SECHES	Sans	30 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
160	NOUILLES ALIMENTAIRES – NOUILLES DE RIZ	Sans	1 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40196B-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

161	HUILES VÉGÉTALES À USAGE ALIMENTAIRE	Sans	200 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité car il n'a été reçu que des offres irrégulières
162	HUILES VÉGÉTALES À USAGE ALIMENTAIRE – Huile de sésame	Sans	20 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité car il n'a été reçu qu'une offre irrégulière
168	SEL ALIMENTAIRE	Sans	40 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
169	PRÉPARATIONS POUR PÂTISSERIES	Sans	80 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature remise
170	DESSERTS LACTÉS LONGUE CONSERVATION	Sans	60 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
175	HERBES AROMATIQUES DÉSHYDRATÉES	Sans	60 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature remise
176	CROUTON	Sans	20 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
177	GALETTE DE RIZ	Sans	10 000 €	SAS AGRONOVA FRAIS IMPORT
PRODUITS DURABLES ET DE QUALITE - SIQO - HVE- PECHE DURABLE - RUP - COMMERCE EQUITABLE - LABEL ROUGE - ENTRANT DANS LE CADRE DE LA LOI EGALIM				
219	FRUITS, LÉGUMES ET RACINES CRUS OU CUITS, PRÉPARÉS CONGELÉS : FRUITS ET LÉGUMES DÉCOUPÉS – PRODUITS DURABLES	Sans	50 000 €	BIO AND CO RUN TRANSFORM'
227	JUS DE FRUITS ET LÉGUMES (AUTRES QUE SURGELÉS OU RÉFRIGÉRÉS) - JUS DE FRUIT – PRODUITS DURABLES	Sans	150 000 €	Sans suite pour cause d'infructuosité : aucune candidature remise
228	FRUITS ET LÉGUMES FRAIS EN L'ÉTAT - FRUITS EXOTIQUES – TANGOR – PRODUITS DURABLES	Sans	30 000 €	REUNION FRUITS ET LEGUMES
229	FRUITS ET LÉGUMES FRAIS EN L'ÉTAT - FRUITS EXOTIQUES – MANDARINE - PRODUITS DURABLES	Sans	30 000 €	BIO AND CO RUN TRANSFORM'
230	FRUITS ET LÉGUMES FRAIS EN L'ÉTAT - FRUITS EXOTIQUES – CLEMENTINE - PRODUITS DURABLES	Sans	30 000 €	BIO AND CO RUN TRANSFORM'
233	PRODUITS DE LA CHOCOLATERIE ET CONFISERIES (COMPREND LE CACAO EN POUDRE, LES PRÉPARATIONS POUR PETIT-DÉJEUNER, LES FRUITS CONFITS, LES MARRONS GLACÉS) - CHOCOLAT NOIR INDIVIDUEL - PRODUITS DURABLES	Sans	50 000 €	SCD DISTRIBUTION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1963-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE l'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1963-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025